

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1371

Artikel: Nouveaux pauvres : haro sur les bas salaires
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014516>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Haro sur les bas salaires

Une personne active sur cinq touche un salaire qui ne dépasse pas 2100 francs par mois: c'est ce que révèle une étude de l'Université de Genève.

Choquée, l'Union syndicale décide de partir en guerre contre tout salaire inférieur à 3000 francs. On ignore encore comment elle compte y parvenir.

LA GRANDE RÉCESSION a fait gonfler l'effectif des chômeurs. Mais elle n'a pas entamé globalement les salaires des personnes qui ont encore un travail. Elle n'a pas non plus augmenté les effectifs de la catégorie des «très bas salaires». Dans son étude publiée la semaine passée, le professeur genevois Yves Flückiger retient la définition internationale du bas salaire: la moitié du salaire moyen. Cela représente 2100 francs pour la Suisse.

Les personnes ne gagnant pas plus de 2100 francs par mois représentaient 19,5% des personnes actives en 1991. Le taux des très bas salaires était exactement le même en 1997.

Nouveaux défavorisés

Il serait faux cependant de conclure que la crise n'a eu aucune influence sur les modes de rémunération. Les défavorisés ont changé de statut. L'étude de Flückiger constate une nette diminution des très bas salaires pour les salariés occupés à plein temps: de 5,1% en 1991 à 3,4% en 1997. Cette évolution positive ne tient pas tellement à une amélioration des revenus tout au bas de l'échelle. Les salariés les moins payés, qui sont aussi les moins bien formés, sont venus nombreux grossir la troupe des chômeurs. Ils sont aujourd'hui certainement plus pauvres... mais aussi sans emploi!

Les nouveaux défavorisés dans la population active sont ceux et surtout celles qui travaillent involontairement à temps partiel et qui tombent en dessous de la barre des 2100 francs. L'Union syndicale estime que 250000 salariés sont contraints à un horaire réduit.

Les très bas revenus se trouvent également dans la catégorie des petits indépendants qui se sont mis à leur compte pour échapper au chômage.

Dans la catégorie «privilégiée» des salariés à plein temps, on compte malgré tout 3,4% de défavorisés gagnant moins que les fatidiques 2100 francs par mois. Ils se recrutent dans les secteurs traditionnellement mal organisés: l'agriculture, l'hôtellerie, la vente, les services de maison.

Lors de son dernier congrès, l'Union syndicale a décidé de ne plus tolérer des salaires inférieurs à 3000 francs, dans les négociations de conventions collectives. Ce souci de lutter en priori-

té pour les plus démunis n'a pas toujours été la règle générale. Plusieurs syndicats ont eu, au contraire, la réputation d'être d'abord les défenseurs de l'aristocratie des travailleurs. Il sera intéressant de voir comment le mouvement syndical amorcera cette nouvelle orientation. Car les difficultés ne sont pas minces.

Lutter contre le temps partiel imposé

L'enquête l'a prouvé, les très bas salaires sont pratiquement inexistant dans les grandes conventions collectives négociées par les puissantes fédérations. Ils existent justement là où les syndicats sont faibles. Les grandes résolutions d'un congrès ne sont pas susceptibles de renverser des rapports de forces sectoriels.

L'étude a aussi mis en évidence l'importance grandissante du travail à temps partiel involontaire. Les syndicats sont rompus, depuis des décennies, à la négociation des conventions collectives. Ils trouveront beaucoup plus difficilement la riposte à la dérive des réductions imposées d'horaires. Un travailleur préférera naturellement un emploi partiel plutôt que pas d'emploi du tout.

Reste, bien sûr, la lutte par la loi que n'écarte pas l'Union syndicale. Mais l'introduction d'un salaire minimum au niveau fédéral n'est qu'une utopie politique à laquelle les responsables syndicaux eux-mêmes ne croient pas.

at

Les pauvres travailleurs

L'ÉTUDE DE FLÜCKIGER s'efforce de faire une différence entre les «très bas salaires» et les «pauvres travailleurs». La nuance est loin d'être byzantine. Un ménage au bénéfice de deux salaires à 2100 francs ne peut être qualifié de pauvre. En tenant compte, de manière pondérée, du revenu du ménage, critère reconnu internationalement, la Suisse comptait 10,3% de travailleurs pauvres en 1997, en légère progression depuis la crise (9,9% en 1991).